



## Note brève et synthétique - Compte Administratif 2023

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le Président,
- est le bilan financier de la Communauté de Communes. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

### 1- Budget Principal

#### 1-1. La section de fonctionnement

##### A- Résultat

##### Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement	3 617 994,68€
Dépenses de fonctionnement	3 522 941,27 €
<b>Résultats de l'année 2023</b>	<b>95 053,41 €</b>

##### B- Analyse

##### Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

**a) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments de la collectivité, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la Communauté de Communes, ...

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **496 615,55 €**.

**b) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent **797 099,25 €** pour l'année 2023. Elles étaient de 759 434,15 € en 2022 et de 694 606,77 € en 2021.

Les charges de personnel sont en hausse et prennent en compte les éléments extérieurs qui s'imposent à la collectivité : revalorisation du point d'indice, assurance du personnel,... qui sont en augmentation depuis plusieurs années et plus particulièrement depuis 2022.

**c) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, des subventions versées aux associations et des contributions obligatoires versées (Syndicat Mixte les Monts de la Margeride, Comité de Tourisme Lozère, PETR Pays du Gévaudan, PNR Aubrac, Gîte de France) et des subventions aux budgets annexes. Ces charges s'élèvent à **1 105 507,19 €**.

En 2023, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de **177 840,00 €** à :

Fédération CUMA Lozère	1 000,00 €
Team Gévaudan vélo	800,00 €
Association Co&cie	2 500,00 €
Association adda scènes croisées	1 500,00 €
Foyer rural de l'Aubrac lozérien	600,00 €
Foyer rural de Javols	600,00 €
ARDA Aumont	4 120,00 €
Association Saint Chély cyclisme	900,00 €
Association traditions en Aubrac	1 000,00 €
Association dansons à Fournels	1 000,00 €
Les amis du chemin de st Guilhem	810,00 €
Association des amis du PNR	250,00 €
Association Tic-Tac 48	2 000,00 €
Association ensemble pour l'Aubrac lozérien	3 000,00 €
Association multisport - Aubrac Peyre	3 000,00 €
Fête de la nature	2 000,00 €
Foyer rural de la terre de Peyre	600,00 €
Radio Margeride	500,00 €
Foyer rural saint sauveur de Peyre	600,00 €
Association pulsations	6 000,00 €
Association Atelier vocal en Cévennes	600,00 €
Foyer rural de Fournels	600,00 €
Foyer rural des Monts-Verts	600,00 €
Association aube (Aubrac bien-être)	2 000,00 €
Office de Tourisme del'Aubrac lozérien	82 000,00 €
COMEL	2 000,00 €
ADPEP48/le Ventouzet	38 460,00 €
Association Phot'Aubrac	15 000,00 €
Aubrac judo club	3 800,00 €

- **d) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **62 758,25 €** en 2023.

**Récapitulatif des dépenses de fonctionnement**

Chap.	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
011	Charges à caractère général	463 679,78 €	496 615,55 €	+ 7,10 %
012	Charges de personnel	759 434,15 €	797 099,25 €	+ 4,96 %
014	Atténuation de produits	810 166,23 €	827 902,35 €	+ 2,19 %
65	Autres charges de gestion courante	1 043 205,16 €	1 105 507,19 €	+ 5,97 %
66	Charges financières	49 795,24 €	62 758,25 €	+ 26.53 %
67	Charges exceptionnelles	1 204,00 €	289,66 €	-75.94 %
<b>Total des dépenses</b>		<b>3 127 484,56 €</b>	<b>3 290 172,25 €</b>	<b>+ 5.20 %</b>

**Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles de la collectivité

**1) Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Il s'agit principalement de la participation du Syndicat Mixte la Montagne pour le gardiennage des 3 déchetteries du territoire (36 000 €), de la participation du Département pour les salaires des agents du Musée archéologique de Javols (19 000 €) et du remboursement des salaires par l'assurance statutaire. Le montant total pour ce chapitre est de **68 498,25 €** en 2023. Il était de 96 685,39 € en 2022 (plus d'agents en arrêt ce qui a fait une participation plus importante de l'assurance statutaire).

**2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)**

Les produits proviennent principalement :

- De la facturation aux communes membres du service commun : **342 458,18 €**
- De la part du salaire du technicien SPANC (versement budget SPANC) : **35 832,42 €**
- De la facturation pouzzolane aux communes membres : **10 736,93 €**
- Des régies de la collectivité : **9 682,00 €**

**3) Les impôts et taxes (chapitre 73)**

Il s'agit des impôts locaux et des compensations, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (reversée dans son intégralité au Syndicat Mixte SIVOM la Montagne), de la taxe de séjour (reversée dans son intégralité à l'Office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien), de la fraction TVA (compensation de l'Etat suite à la suppression de la taxe d'habitation + CVAE).

**Les taux d'imposition 2023 sont :**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,74 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,82 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 3,40 %
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 11,00 %
- *concernant les entreprises*
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 24,84 %

	CA 2022	CA 2023
<b>73 111 – Impôts directs locaux</b>	672 132,00 €	716 996,00 €
Variation en pourcentage	+6,67 %	
Variation en valeur	+ 44 864,00 €	

Le chapitre 73 regroupe également, entre autres :

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés (reversée dans son intégralité au Syndicat Mixte la Montagne) : **687 187,00 €**
- Taxe de séjour (reversée dans son intégralité à l'Office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien) : **76 200,60 €**
- Taxe sur les surfaces commerciales : **23 092,00€**
- Imposition forfaitaire sur les entreprises : **121 335,00 €**

#### **4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)**

Il s'agit des dotations de l'État (dotation d'intercommunalité, dotation de compensation des groupements de communes, Fonds de Compensation de la TVA et compensations au titre des exonérations de taxes d'habitation et foncières).

Le montant total pour ce chapitre est de **458 617,40 €** en 2023.

#### **5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers encaissés (également locations touristiques). Le montant des loyers encaissés en 2023 est de **424 151,19 €**. Il était de 387 699,37 € en 2022.

#### **6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à **5 830,86 €**. Il correspond à des cessions et des mandats d'exercices antérieurs annulés.

### **Récapitulatif des recettes de fonctionnement**

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
013	Atténuation de charges	96 685,39 €	68 498,25 €	<b>-29,15 %</b>
70	Produits des services	349 744,32 €	398 709,53 €	<b>+ 14 %</b>
73	Impôts et taxes	2 059 278,05 €	2 146 732,60 €	<b>+ 4,25 %</b>
74	Dotations et participations	439 863,59	458 617,40 €	<b>+ 4,26 %</b>
75	Autres produits (dont loyers)	417 927,43 €	448 120,82 €	<b>+ 7,22 %</b>
77	Produits exceptionnels	247,62 €	5 830,86 €	
<b>Total des recettes</b>		<b>3 363 746,40 €</b>	<b>3526509,46 €</b>	<b>+ 4,84 %</b>

## 1-2. La section d'investissement

### A- Résultat

#### a) Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement	350 409,72 €
Dépenses d'investissement	428 638,60 €
<b>Résultats de l'année 2023</b>	<b>-78 228,88 €</b>

#### b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2024

**194 937,94 €**

#### c) Solde des restes à réaliser : **17 573,00 €**

### B- Analyse

#### Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

#### - 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de **168 984,42 €** en 2023.

Pour mémoire, la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac a plusieurs emprunts contractés auprès des organismes bancaires suivant :

- CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC
- CAISSE D'EPARGNE DU LANGUEDOC
- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- CREDIT FONCIER
- CARSAT

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de **1 738 751,41 €**.

#### - 2) Chapitres 21 et 23

Les montant totaux pour ces chapitres sont :

- Chapitre 21 : **63 429,78 €**
- Chapitre 23 : **10 340,20 €**

#### Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à **350 409,72 €**. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 117 640,70 €**
- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour **2 580,00 €** (chapitre 13) qui émanent principalement du Département de la Lozère.
- Du Dépôt et cautionnement pour nos hébergements à hauteur de **1 009,36 €**
- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de **114 051,34 €**.
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant **de 232 769,02 €**.

## 2- Les budgets annexes

### 2-1 Budget SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

#### Vue globale de la Section de Fonctionnement 2023

Chap.	DEPENSES	CA 2022	CA 2023
011	Charges à caractère général	4 139,46 €	5 389,54 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	37 993,19 €	35 832,42 €
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>42 132,65 €</b>	<b>41 221,96 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 782,00 €	3 786,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>3 782,00 €</b>	<b>3 786,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCT.</b>		<b>45 914,65 €</b>	<b>45 007,96 €</b>
Chap.	RECETTES	CA 2022	CA 2023
70	Vente de produits fabriqués, prestations	45 880,00 €	41 600,00 €
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>45 880,00 €</b>	<b>41 600,00 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 282,90 €	1 282,90 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 282,90 €</b>	<b>1 282,90 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCT.</b>		<b>47 162,90 €</b>	<b>42 882,90 €</b>

#### Section d'Investissement 2023

##### Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement	3 786,00 €
Dépenses d'investissement	1 282,90 €
<b>Résultats de l'année 2023</b>	<b>2 503,10 €</b>

### 2-2 Budget Pôle Manifestation

#### Vue globale de la Section de Fonctionnement 2023

Chap.	DEPENSES	CA 2022	CA 2023
011	Charges à caractère général	14 613,71 €	16 255,82 €
65	Autres charges de gestion courante		0,40 €
66	Charges financières	19 191,62 €	16 936,46 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCT.</b>		<b>33 805,33 €</b>	<b>33 192,68 €</b>
Chap.	RECETTES	CA 2022	CA 2023
74	Dotations, subventions et participations	69 739,00 €	86 471,00 €
75	Autres produits de gestion courante	16 983,88 €	8 916,67 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCT</b>		<b>86 722,88 €</b>	<b>95 387,67 €</b>

#### Section d'Investissement 2023

##### Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement	50 721,42€
Dépenses d'investissement	56 522,88 €
<b>Résultats de l'année 2023</b>	<b>- 5 801,46 €</b>

### 2-3 Budget ZAE Arcomie

#### Principales dépenses 2023

- Travaux d'études et de maîtrise d'œuvre =	10 470,00 €
- Diagnostic environnemental du milieu souterrain =	19 470,00 €
- Aménagement du point d'abreuvement d'Arcomie =	972,00 €
- Aménagement de ZA Ancienne Gare d'Arcomie =	122 773,47 €

### 2-4 Budget ZAC Aumont-Aubrac

#### Principales dépenses 2023

- Aménagement et viabilisation du lotissement =	274 457,97 €
- Travaux réseaux =	8 441,64 €
- Echéances emprunts =	15 069,24 €

#### Principale recette 2023

- Subvention Région =	23 986,09 €
-----------------------	-------------

### 2-5 Budget ZAE Nasbinals

#### Principales dépenses 2023

- Etude avant-projet =	1 325,18 €
- Etude historique, documentaire et de vulnérabilité =	4 788,00 €

### 2-6 Budget Atelier Relais de Peyre

#### Vue globale de la Section de Fonctionnement 2023

Chap.	DEPENSES	CA 2022	CA 2023
65	Autres charges de gestion courante		0,12 €
66	Charges financières	27 240,37 €	10 468,86 €
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>27 240,37 €</b>	<b>10 468,98 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 158,00 €	2 158,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>2 158,00 €</b>	<b>2 158,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCT.</b>		<b>29 398,37 €</b>	<b>12 626,98 €</b>
Chap.	RECETTES	CA 2022	CA 2023
74	Dotations et participations	41 490,00 €	44 171,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,06 €	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCT.</b>		<b>41 490,06 €</b>	<b>44 171,00 €</b>

Section d'Investissement 2023

**Résultats d'investissement pour l'année 2023**

Recettes d'investissement	14 069,27 €
Dépenses d'investissement	43 887,85 €
<b>Résultats de l'année 2023</b>	<b>- 29 818,58 €</b>

**2-7 Budget GEMAPI**

Vue globale de la Section de Fonctionnement 2023

Chap.	DEPENSES	CA 2022	CA 2023
014	Atténuations de produits		101,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCT</b>			<b>101,00 €</b>
Chap.	RECETTES	CA 2022	CA 2023
73	Impôts et taxes	30 200,00 €	22 713,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCT.</b>		<b>30 200,00 €</b>	<b>22 713,00 €</b>

Section d'Investissement 2023

**Résultats d'investissement pour l'année 2023**

Recettes d'investissement	13 869,00 €
Dépenses d'investissement	15 543,96 €
<b>Résultats de l'année 2023</b>	<b>- 1 674,96 €</b>

**2-8 Budgets Lotissement les Escuriales, Lotissement de Noalhac et ZAE Fournels.**

Ces budgets sont dormants et ne présentent pas de mouvements.